

Dossier de réflexion et d'action...

Pour favoriser l'intégration dans les centres



Dossier élaboré par :

Nadia Mayor - FCLR (Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres)
Danièle Warynski - coordinatrice de la Plateforme romande de l'animation socioculturelle
Kalou Wirthner – CAP LOISIRS
Joseph Minniti – Animateur au C.L.Carouge

Réalisé entre 2006 et 2007

Table des matières

		pages
	contenu du dossier, introduction et historique	3
I	Première partie : Constats, problématiques, et pistes de remédiation	4
1	Demandes d'intégration pour les mercredis et centres aérés sans réponse positive	4
1.1	Rappel de la mission générale des centres concernant l'intégration	4
1.2	Offre de soutien de collègues animateurs à l'engagement d'un centre dans l'expérience d'intégration	5
1.3	Transmission d'une même information par la FASe, les centres et Cap Loisirs	6
1.4	La mission de Cap Loisirs	6
	1.4.1 Mandat des moniteurs de Cap Loisirs	6
	1.4.2 Conditions d'engagement et formation des moniteurs de Cap Loisirs	6
	1.4.3. Projet d'intégration, évaluation régulière de sa forme et de sa durée	7
2	L'augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles du comportement et des difficultés d'intégration rend le travail d'encadrement plus difficile.	7
2.1	Formation par le CEFOC des moniteurs à l'intégration	8
2.2	Formations complémentaires à disposition des moniteurs et des animateurs Réseaux de ressources	9
2.3.	Mise sur pied de formations visant le renforcement des compétences face aux enfants qui nous mettent en difficulté.	
II	Deuxième partie : développer l'intégration plus largement	9
	1. Soirées d'intégration, fruit d'une collaboration entre AGIS et la MQ des Acacias.	9
	2. Sorties à ski, une collaboration entre Cap Loisirs et le CL de Carouge.	10
	3. Discos d'intégration	11
	Conclusion	13

ANNEXES

1	kit d'information	154
2	Journée du 6 novembre 2008 « Enfants qui nous mettent en difficulté »	15
3	Critères d'évaluation de l'intégration d'un enfant dans un centre de loisirs	17

Contenu du dossier

Ce dossier est construit en 2 parties :

La première partie expose deux problèmes, en proposant quelques pistes d'action.

- A. des demandes d'intégration pour les mercredis et centres aérés sont sans réponse positive
- rappel de la mission générale concernant l'intégration au sens large
 - offre de soutien et d'expérience entre collègues animateurs
 - transmission d'une information commune, par la FASE, les centres et Cap Loisirs
 - précision du mandat des moniteurs de Cap Loisirs et évaluation du processus d'intégration
- B. L'augmentation en nombre d'enfants comportant des troubles du comportement rend le travail d'encadrement plus difficile.
- Formation des moniteurs et des animateurs à l'intégration

La seconde partie présente 3 projets d'intégration :

- Soirées, sorties sportives, discos d'intégration

Une conclusion récapitule les propositions d'action

Introduction:

Des animateurs de 11 centres¹ se sont réunis le 13 juin 2006 à la MQ Champel, ainsi que Kalou Wirthner de Cap Loisirs, autour de deux projets :

1. élargir le nombre de Centres qui intègrent des enfants suivis par Cap Loisirs. Les demandes excèdent parfois l'offre.
2. étendre à d'autres centres le projet de discos d'intégration, porté par Carouge, les Acacias et la Villa Tacchini

Des pistes d'action s'ajoutent à ces projets :

- développer comme axe d'action au sein de la FASE l'intégration des enfants, des jeunes et des adultes handicapés
- renforcer la collaboration avec Cap Loisirs, mais aussi Agis et Insieme
- définir des objectifs d'intégration qui clarifient le rôle des moniteurs d'appui
- aborder les problèmes posés aux équipes par les enfants à comportement dit difficile

A partir de cette rencontre, deux groupes se mettent au travail.

Un groupe, constitué de Kalou Wirthner, Joseph Minniti, Nadia Mayor, Yves Mesot et Danièle Warynski, a élaboré le présent dossier.

Un groupe, constitué des centres de Champel, Thônex, Carouge, Franchises, Chausse Coq, en collaboration avec Cap Loisirs, Agis et Insieme, affine et développe le projet des discos.

¹ Carouge, Chausse-Coq, Thônex, St Jean, Acacias, Champel, Franchises, JR Onex, Pâquis, Aïre, Asters
14/11/2007

Première partie : Constats, problématiques, et pistes de remédiation

Actuellement 15 Centres (Acacias, Asters-Servette, Carouge, Champel, Chausse-Coq, Chêne-Bougeries, Eaux-Vives, Grand-Saconnex, Jonction, Le Rado, Marignac, Meinier, St Jean, Thônex, Vaudagne) collaborent régulièrement avec le secteur « Loisirs en intégration » de la fondation Cap Loisirs et accueillent 26 enfants en situation de handicap mental dans le cadre des mercredis et/ou des centres aérés, ainsi que des activités parascolaires (4 enfants sur les 26 sont accueillis sans l'appui du moniteur Cap Loisirs. Parmi ces 4 enfants, 2 d'entre eux fréquentent les mercredis aérés et les 2 autres les centres aérés d'été)

D'autres centres ont également collaboré avec Cap Loisirs : Aire-Le Lignon, les jardins robinson de Balexert et d'Onex, Plainpalais, Plan-les-Ouates, le terrain d'aventures Lancy-Voiret.

1. Demandes d'intégration pour les mercredis et centres aérés sans réponse positive

Cependant, il arrive encore que des places en centre aéré ou pour les mercredis aérés soient refusées à des enfants ou des pré-adolescents en situation de handicap mental, bien que les conditions aient été réunies pour permettre l'accueil de ces jeunes (moniteur d'appui à l'intégration prévu en plus de l'équipe du centre). Deux raisons sont souvent avancées :

1. Le moniteur d'appui² et l'enfant en intégration prennent la place de 2 enfants
2. les activités proposées ne sont pas adaptées à l'enfant en situation de handicap.

La question des places interroge la mission des centres, dont nous rappelons les lignes concernant l'intégration dans le point 1.1.

La crainte que les activités proposées soient inadéquates révèle une méconnaissance des enfants handicapés et du rôle du moniteur d'appui qui aide justement à adapter les activités, abordé dans la 2^{ème} partie, qui traite du mandat de Cap Loisirs. (point 2.1)

1.1 Rappel de la mission générale des centres concernant l'intégration

*« Pouvons-nous parler d'intégration tant qu'il n'y a pas intégration des cœurs et des esprits ? »
(Dan George)*

Par ses origines l'intégration renvoie à l'idée d'unité, d'harmonie par la complémentarité et œuvre commune. Louis Vaney définit l'intégration comme «une adaptation réciproque, une situation idéale, toujours en recherche d'équilibre. C'est jouer des rôles semblables ou complémentaires à ceux de ses pairs, grâce à des appuis et des aménagements de l'environnement si nécessaire. C'est un équilibre entre le droit de ressemblance et la reconnaissance de la différence.»

La Charte cantonale des Centres du canton de Genève dit «Les Centres sont des lieux de rencontre ouverts sur le quartier ou la commune. »

L'objectif général des centres, la prévention, ainsi que les axes prioritaires, l'action éducative et l'action associative et socioculturelle, ne précisent pas leur rôle dans l'intégration de personnes handicapées.

² On entend par moniteur d'appui les moniteurs engagés par Cap Loisirs
14/11/2007

Toutefois, la notion d'intégration est inscrite dans la Charte, comme la lutte contre l'exclusion. La Charte dit notamment « contribuer à l'intégration des diverses populations, reconnaissant le droit à la différence ; pour tendre à l'équité, ils cherchent à donner des chances égales à chacun ».

Les activités proposées aux enfants par les centres sont ouvertes à tous. Toutefois des priorités peuvent décider de l'attribution des places : enfants de familles en situation précaire, de familles en crise, enfants requérants d'asile, enfants proposés par le SMP, par un foyer, enfants handicapés....

L'intégration d'enfants handicapés requiert qu'un partenariat soit mis en oeuvre entre les centres et les organismes qui organisent l'accompagnement de ces enfants. Pour que l'accueil de ces enfants se fasse dans tous les centres du canton, il serait nécessaire que la FASe et les organismes tels que Cap Loisirs partagent les mêmes principes sur cette démarche et définissent un processus de collaboration.

Dans la situation actuelle, la plupart des activités pour les enfants sont surchargées, le manque de places disponibles est un problème récurrent. Comment allier la volonté d'intégrer des enfants handicapés dans les activités, avec l'obtention des moyens nécessaires pour apporter une réponse satisfaisante aux besoins importants de prise en charge d'enfants ?

1.2. Offre de soutien de collègues animateurs à l'engagement d'un centre dans l'expérience d'intégration

Proposition :

En cas de demande d'intégration d'un enfant d'un quartier ou d'une commune pour les mercredis ou un centre aéré

Et si Cap Loisirs peut dégager un moniteur d'appui pour l'équipe sollicitée

un groupe d'animateurs ressources se met à disposition, en collaboration avec Cap Loisirs, pour :

- rencontrer équipe et comité afin
- partager des expériences d'intégration
- présenter l'enfant qui demande une intégration
- évaluer l'encadrement à envisager

1.3. Transmission d'une même information par la FASe, les centres et Cap Loisirs

Proposition :

La FASe, les Centres et Cap Loisirs disposent tous des mêmes informations à transmettre :

- liste des centres accessibles aux fauteuils roulants
- le présent projet d'intégration
- la liste des animateurs ressources pour le soutien à l'intégration
- la liste des centres qui accueillent des jeunes en intégration

1.4. La Mission de Cap Loisirs

La fondation Cap Loisirs a pour but d'assurer l'encadrement de toute personne en situation de **handicap mental**, quel que soit son niveau d'autonomie, pendant son temps libre et celui consacré aux loisirs, notamment durant les jours de congé, les week ends et les vacances. Les valeurs fondamentales de la fondation s'enracinent dans la reconnaissance et la valorisation de la personne, de son droit à l'existence, à la parole et à l'amour.

L'objectif principal du secteur « Loisirs en intégration » est de permettre à des enfants ou pré-adolescents vivant avec un handicap mental de fréquenter une structure de loisirs dans leur quartier et d'y être accueillis sans restrictions relatives à leurs différences, mais avec les adaptations nécessaires à leurs besoins spécifiques. Pendant une période définie entre les différents partenaires (Centres, Cap

Loisirs et familles), un moniteur d'appui à l'intégration va accompagner et soutenir l'enfant en intégration ainsi que l'équipe du centre.

1.4.1. Mandat des moniteurs de Cap Loisirs

Alors qu'un enfant ou un préadolescent en situation de handicap mental est intégré dans un centre, il est parfois difficile pour Cap Loisirs de lever l'appui. En effet, dans le contexte actuel, les centres comptent dans leur groupe d'enfants un nombre croissant d'enfants ayant des troubles du comportement. Le moniteur Cap Loisirs, considéré comme « spécialiste » représente une ressource supplémentaire au sein d'une équipe et cette dernière s'appuie sur lui pour gérer ces enfants en plus de l'enfant intégré.

Or, il convient de rappeler que les prestations offertes par le secteur « Loisirs en intégration » s'adressent aux personnes en situation de handicap mental. La fondation Cap Loisirs ne peut pallier à un problème de taux d'encadrement pour cette population émergente, ne pouvant déjà pas répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Le moniteur d'appui a un mandat, en lien avec les objectifs de chaque projet d'intégration. Ces objectifs, spécifiques à chaque enfant, sont définis au début de la prise en charge et évalués régulièrement. Une fois atteints, la présence du moniteur d'appui peut ne plus s'avérer nécessaire, même si le groupe d'enfants est nombreux et compte des enfants à troubles du comportement. Il paraît donc nécessaire de préciser le mandat du moniteur d'appui à l'intégration, de définir clairement tout projet d'intégration, ainsi que des critères pour l'évaluation.

Le moniteur d'appui à l'intégration a pour mandat :

- de veiller à la sécurité de l'enfant intégré, d'être à l'écoute et de répondre à ses besoins spécifiques (repas, toilettes, habillage, déshabillage, gestion des affaires personnelles)
- concernant les activités :
 - l'intéresser au projet, l'aider à choisir
 - lui donner un complément d'information si nécessaire
 - le ramener au sein du groupe
 - l'aider si besoin dans la réalisation de l'activité
 - exercer une surveillance accrue dans les activités à risque (piscine...)
- de prendre un temps d'échange avec les parents de l'enfant en début et en fin de journée pour les informer
- concernant l'équipe du lieu d'accueil :
 - information et formation sur le handicap mental : transmettre un savoir-faire et les valeurs de la fondation Cap Loisirs concernant la prise en charge de personnes en situation de handicap mental ainsi que les concepts théoriques sur lesquels notre travail s'appuie
 - sensibiliser et solliciter l'équipe par rapport au projet d'intégration
 - sensibilisation au travail sur les adaptations et appuis requis
- de favoriser les interactions entre les enfants et de répondre aux questions des enfants ordinaires
- d'échanger régulièrement avec l'animateur responsable et l'équipe du lieu d'accueil sur les informations utiles à la prise en charge de l'enfant intégré

1.4.2 Conditions d'engagement et formation des moniteurs Cap Loisirs :

- Avoir 18 ans révolus et être capable, en règle générale, d'exercer ses droits civils ainsi que de jouir d'une bonne réputation
- Avoir suivi un cours de 1ers secours
- Avoir suivi une formation de base (CEFOC ; ARPIH ou reconnaissance d'autres formations déjà effectuées) ou s'engager à suivre les 2 modules de formation ARPIH

- Pour le secteur « Loisirs en intégration » : avoir une expérience dans le domaine du handicap mental et de l'intégration

1.4.3. Projet d'intégration, évaluation régulière de sa forme et de sa durée

L'objectif essentiel de toute intégration est de donner à la personne handicapée une place aussi normale que possible, afin qu'elle puisse s'autonomiser et évoluer comme tout un chacun, tout en respectant ses besoins spécifiques et ses particularités. Les différents partenaires (Centre, Cap Loisirs et famille) seront chargés de :

1. Elaborer le projet d'intégration
2. Définir des indicateurs d'intégration (une grille d'évaluation ainsi qu'un protocole sont actuellement en cours d'élaboration. Ils seront annexés au présent dossier dès que terminés).
3. Evaluer régulièrement le projet dans sa forme et dans sa durée.

Le projet d'intégration est un projet individualisé qui prend en compte :

- Les attentes, les besoins des parents et de l'enfant intégré
- L'évaluation des forces, capacités, difficultés de l'enfant intégré
- L'expérience et le savoir-faire de l'équipe du lieu d'accueil dans le domaine du handicap mental
- Les stratégies à développer (compétences à acquérir, adaptations à faire)
- La définition d'objectifs de travail
- L'évaluation du projet (modalités, fréquence)

Si l'évaluation conclut à la réussite du processus d'intégration, 2 possibilités existent :

1. Le moniteur Cap est retiré ; l'équipe prend le relais
2. Le moniteur Cap intervient ponctuellement sur des projets ou des activités spécifiques (par ex. ski, escalade...)

2. L'augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles du comportement et des difficultés d'intégration rend le travail d'encadrement plus difficile.

La composition des groupes d'enfants fréquentant les activités des centres est très hétérogène et l'éventail des âges étendu.

La provenance de certains enfants, les enfants qui présentent des difficultés dans leur comportement, les enfants issus de problématiques familiales parfois très lourdes, ainsi que la grande diversité ethnique complexifient le travail des équipes d'encadrement.

Certains enfants nécessitent une attention et un accompagnement particuliers, ce qui augmente les exigences de compétences du personnel. Le fait que les enfants ne sont réunis que pour des activités hebdomadaires ou pour une période de vacances peut augmenter la difficulté à construire de véritables groupes.

Ces éléments sont à considérer et à inclure dans la réflexion sur la mission d'intégration.

2.1. Formation des moniteurs des centres par le CEFOC

Entretien avec Françoise Tschopp et Sophie Blum

L'intégration des personnes handicapées a toujours été une préoccupation dans la formation dispensée par le CEFOC aux moniteurs.

Par le passé, la formation a connu diverses variations dans lesquelles les modules étaient conjointement ouverts aux moniteurs de la FASE et aux moniteurs de Cap Loisirs.

La formation des moniteurs dispensée par le CEFOC est une formation courte.

Le 1^{er} module compte une quarantaine d'heures. Il est obligatoire pour tous les moniteurs.

Le 2^{ème} module compte une trentaine d'heures. Il est obligatoire pour les moniteurs engagés à l'année.

Cette formation est une sensibilisation.

Le souci de compléter la formation des moniteurs revient aux animateurs

L'intention de la formation est de sensibiliser les moniteurs à une fonction où ils sont appelés à se décentrer d'eux-mêmes pour se mettre au service des enfants ou des adolescents, et se rendre utile à l'institution.

La formation travaille sur des attitudes :

- responsabilisation
- connaissance des populations : enfants, adolescents
- connaissance des populations différentes (migrants,...)
- connaissance de leur mandat et des limites (contact avec les parents,...)
- travail en équipe, dans une dynamique stimulante
- travail en réseau

L'intégration des enfants et des adolescents handicapés n'est pas abordée en tant que contenu spécifique. Des problématiques sont abordées en réponse aux préoccupations, actuellement liées à la violence, la maltraitance, etc.

La formation continue des moniteurs n'est pas dans le mandat du CEFOC.

Une formation plus spécifiquement liée au handicap trouverait davantage place à l'interne de la FASE :

- dans les réunions de groupe entre animateurs et moniteurs
- via la formation continue
- au contact des moniteurs de Cap Loisirs pour le secteur enfants
- au contact des intervenants de Cap Loisirs, Agis, Insieme dans les moments avec les adolescents (discos) et les familles
- dans l'appui apporté par des animateurs ressources (Centres et Cap Loisirs) à d'autres équipes

Réflexion sur le partenariat entre CEFOC et animateurs autour de la formation des moniteurs

Le public des moniteurs en formation est hétérogène, du point de vue de l'âge, de l'expérience et de la pratique (ludothécaires, GIAP, moniteurs enfants, moniteurs ados).

La formation est trop courte pour pouvoir homogénéiser les niveaux de compétences.

La formation n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble des besoins.

Dès lors, deux perspectives sont actuellement à l'étude :

1. diversifier la formation : un 1^{er} module de base générique, un 2^{ème} module spécifique

2. considérer la formation comme résolument introductive. Valoriser le rôle des animateurs dans la formation continue des moniteurs, en particulier dans les applications aux terrains et publics spécifiques.

La 2^{ème} piste ouvre à plusieurs dimensions intéressantes :

1. valorisation du rôle des animateurs dans la formation continue des moniteurs
2. partenariat renforcé entre les animateurs et le CEFOC
 - a. on informe les animateurs du contenu de la formation reçue par les moniteurs afin qu'ils la complètent sur le terrain, et l'affinent en faisant, à l'inverse, remonter les besoins en compétences
 - b. Un étalement dans le temps de la formation des moniteurs développerait l'apprentissage de la dimension réflexive de leur fonction
3. reconnaissance de la formation par tous les acteurs

2.2. Formations complémentaires à disposition des animateurs et des moniteurs

Plusieurs organismes proposent des formations à la carte sur les thèmes de la déficience mentale, de l'intégration, des troubles du comportement, selon les besoins spécifiques d'une équipe et de ses disponibilités financières :

- L'ARPIH, centre romand de formation sociale et de perfectionnement (<http://www.arpih-edu.ch>)
- Améthyste (<http://www.amethyste-perf.ch>)
- Autisme Suisse romande (www.autisme-suisse.ch)
- Insieme/Laurie Josserand : info@insieme-ge.ch

2.3. Mise sur pied de formations visant le renforcement des compétences face aux enfants qui nous mettent en difficulté.

Un groupe de travail organise une journée prévue le 6 novembre 2008 (cf annexe 2), suivie d'ateliers d'accompagnement des processus permettant de développer sur le terrain des compétences face aux difficultés rencontrées.

Deuxième partie : développer l'intégration plus largement

Si un certain nombre de choses sont faites pour les enfants, il s'avère plus difficile de mettre en place des actions d'intégration avec les adolescents.

Les différentes activités proposées à des adolescents vivant avec une déficience mentale ont été mises en place au fil des expériences positives faites entre différents organismes de loisirs, tous convaincus que les adolescents handicapés doivent aussi avoir la possibilité de se trouver avec leurs pairs durant leurs temps de loisirs.

3 projets sont présentés, pour inspirer le développement de projets d'intégration :

1. les soirées d'intégration
2. les sorties sportives
3. les soirées disco

1. Soirées d'intégration, fruit d'une collaboration entre AGIS et la MQ des Acacias.

Suite à des demandes de parents de jeunes handicapés, le comité de l'AGIS a engagé à l'automne 2000 une coordinatrice pour lancer des activités spécifiques pour les adolescents.

Les adolescents ont des besoins spécifiques d'activités de groupe afin de construire leur identité en se confrontant à d'autres jeunes, qu'ils soient valides ou pas.

La coordinatrice trouve de jeunes bénévoles et noue une collaboration avec la MQ Acacias.

Après deux réunions de travail, en février 2001, les soirées d'intégration débutent.

Dix à douze jeunes handicapés et non handicapés (les bénévoles de l'AGIS) se retrouvent environ deux vendredis soirs par mois dans les locaux de la Maison de Quartier des Acacias, avec d'autres jeunes fréquentant la maison de quartier.

Le groupe se constitue tout doucement. Chacun amène son pique-nique pour la soirée. Des contacts se nouent autour de jeux et de discussions, des projets se construisent : participation à des fêtes organisées par la maison de quartier, stand à « La Rue est à vous », soirée restaurant et karaoké avec les bénéficiaires des stands, sortie cinéma ou théâtre, etc.

La qualité relationnelle qui se développe entre les personnes et l'assiduité à participer aux soirées sont des indicateurs du bon déroulement du projet. La cohésion du groupe se fait toujours plus grande, ce qui est certainement le fruit de cette forte convivialité développée au fil des mois. C'était l'objectif le plus important à atteindre, puisque, comme le disait la coordinatrice qui a lancé le secteur : « *Cette population n'évolue convenablement que dans une confiance et une compréhension mutuelle. Cela nécessite temps et réflexions pour un travail en profondeur et de qualité dans la création de relations individuelles ou de groupe* ».

Comme les jeunes handicapés sont assez autonomes, leurs parents sont confiants et discrets. Discretion bienvenue : les adolescents n'aiment pas que les parents se mêlent de trop près de leurs affaires...

La majorité des jeunes qui fréquentent la Maison de Quartier des Acacias sont immigrés de 1^{ère} ou 2^{ème} génération. Des points communs se trouvent entre ces deux populations.

« En quoi le handicap mental est comparable à l'altérité liée aux migrations ? »

Deux extraits de l'article de Claudio Bolzman³, paru dans la revue « Pages Romandes » n° 4, septembre 2002, apportent un éclairage :

« Dans les deux cas, le constat des différences va souvent de pair avec une prise de distance par rapport à l'Autre, voire avec sa mise à l'écart ; on a tendance à sous-estimer sa qualité de partenaire. De manière complémentaire, on a fréquemment une prédisposition à ne percevoir en lui que les traits qui soulignent sa différence, en oubliant ce qu'il a de commun avec les autres membres de la société : on le réduit à sa « culture », à son « handicap ». »

« On le voit, même si les raisons de leur altérité sont différentes, si leurs modes de vie sont divers, les personnes migrantes ou vivant avec un handicap partagent souvent un regard réducteur de la part de la majorité et accomplissent bien malgré elles une fonction sociale pour celle-ci, même si ces perceptions dominantes sont en train de se modifier. »

2. Sorties à ski, une collaboration entre Cap Loisirs et le CL de Carouge.

Les sorties à ski peuvent être étendues à d'autres sorties sportives, comme la grimpe, etc.

L'intégration sociale constitue l'un des axes principaux autour duquel la Fondation Cap Loisirs articule son travail.

³ responsable de formation HETS-IES,
14/11/2007

Les animateurs de la maison de quartier de Carouge partagent les mêmes soucis et les mêmes valeurs. Ensemble, nous avons organisé des sorties de ski à la journée.

Trois adolescents en situation de handicap mental, accompagnés de deux moniteurs, ont ainsi bénéficié de ces sorties en décembre 2002.

Après un 1 ou 2 départ manqués la première saison, quelques changements se sont avérés nécessaires pour la suite de la collaboration.

En 2003, trois sorties ont été programmées. Cette fois, ces sorties étaient annoncées dans le programme de Cap Loisirs.

En 2005, un week-end en commun a été adapté à tous et rendu attractif par un programme multiple : ski aux Diablerets, sortie le samedi soir à la disco de la patinoire, bains de Saillons le dimanche. Dix adolescents avec un handicap et 6 accompagnants ont participé à ce week-end. Ce projet a été possible grâce à la motivation et la volonté des animateurs, et aussi à un cadre professionnel environ similaire entre les deux organismes (rémunération des moniteurs, mode de fonctionnement, objectifs des activités). D'autres points ont nécessité quelques adaptations : l'horaire, le lieu de rendez-vous, le courrier envoyé aux participants, la sortie du soir, le transport).

Par contre, le coût de cette prestation s'est avéré beaucoup plus élevé pour les adolescents avec un handicap que pour les autres. En effet, le prix d'une journée à la fondation Cap Loisirs pour un enfant ou un adolescent vivant avec un handicap est calculé en fonction du revenu familial brut et de la durée du séjour. Le taux d'encadrement est également différent. Il paraît important de réfléchir à une solution pour diminuer, voire supprimer cet écart important.

Pour l'année 2007, cinq sorties sont prévues dans le programme de Cap Loisirs et dans celui du Centre de Loisirs. Les mêmes adolescents participeront à ces week-ends car il semble qu'un suivi est bénéfique pour tous les partenaires.

Comme pour les discos, la mise sur pied des sorties de ski s'inscrit dans un processus. Les partenaires ont évolué au gré des expériences et des adaptations ont été apportées.

Les parents ont du accepter d'offrir à leurs enfants vivant avec une déficience mentale une expérience se rapprochant le plus possible des expériences de leurs pairs dans le domaine des loisirs.

3. Discos d'intégration

Suite à une demande lors d'une réunion de parents, les animateurs de Cap Loisirs ont contacté l'AGIS et l'APMH pour chercher ensemble des activités à proposer à des adolescents. La première réunion a lieu en octobre 2001. Il est décidé d'organiser une disco dans un lieu fréquenté par des adolescents valides. La Villa Tacchini et Carouge sont contactés.

Novembre 2001, une rencontre de tous les partenaires concrétise le projet.

Les partenaires :

- AGIS (Association Genevoise d'Insertion Sociale) qui fonctionne avec des bénévoles
- APMH (Insieme)
- Cap Loisirs (qui fonctionne avec des moniteurs)
- Centres : Carouge, Tacchini (Petit Lancy)

Objectif principal : permettre à des adolescents handicapés de rencontrer d'autres jeunes sur une activité qu'ils aiment, la danse et la musique.

Objectifs spécifiques :

- sensibiliser les adolescents à l'image de soi (soins, coiffure, tenue vestimentaire...)
- élargir l'environnement des ados handicapés et terme de lieux, de contacts et d'activités
- mieux connaître les attentes et les besoins des adolescents et de leurs parents en matière de loisirs.

Ces discos sont généralement organisées par des adolescents du cycle ou du collège avec l'encadrement des professionnels des Centres pendant la soirée, ou co-organisées entre les jeunes et les animateurs.

On rassure les parents des adolescents handicapés quant à l'accueil sécurisé par une présence suffisante d'adultes, sans « surprotéger » les jeunes au point de les priver d'une certaine liberté de mouvements.

Après plusieurs discos, les parents ont du plaisir à voir leurs enfants sortir et participer comme les autres adolescents à des soirées en Maisons de Quartier le vendredi soir. Un travail a été nécessaire pour rendre attentifs les parents à faire un effort pour que leurs enfants soient plus à l'aise auprès des jeunes en prenant soin de leurs habits, en leur donnant de l'argent de poche, etc...

2006-2007, un groupe démarre avec les centres de Champel, Thônex, Carouge, Franchises, Chausse Coq, en collaboration avec Cap Loisirs, Agis et Insieme, pour affiner et développer le projet des discos.

L'objectif est double :

1. Ouvrir, en partenariat avec Cap Loisirs, Agis et Insieme, le contact entre les centres et les familles de jeunes handicapés
2. Développer dans les centres le réflexe de proposer des activités à ce réseau de familles, en partenariat avec Cap Loisirs, Agis et Insieme, notamment les discos.

Le projet prend 3 formes :

1. Organisation de discos ouvertes aux jeunes handicapés
 - a. 4 à 5 discos ont été organisées depuis la rentrée 2006, avec la présence de Cap Loisirs, Agis et Insieme pour accueillir une douzaine de jeunes (Carouge, disco sur glace à Thônex, Franchises, collectif Sans-Souci à Chausse-Coq,...)
 - b. En 2008, l'objectif est de développer le réflexe d'inviter ces jeunes via Cap Loisirs, Agis et Insieme, selon un mode d'emploi simple de collaboration
2. Proposition de mettre en ligne sur le site de la FASE les activités des centres qui peuvent accueillir des enfants, des jeunes handicapés et leur famille.
3. Développement des contacts entre un centre et les familles de son quartier ou de sa commune
Insieme, Agis et Cap Loisirs écrivent actuellement à toutes les familles de leur fichier commun pour leur demander l'autorisation de transmettre leurs coordonnées

Mode d'emploi pour l'organisation d'une disco :

Un centre organise ou négocie avec des jeunes une disco ouverte à des « jeunes différents »

Ce centre :

- l'annonce aux organisations partenaires : (idéalement au plus tard 15 jours avant la disco)
 - Agis Chantal Bron (agis@infomaniak.ch)
 - Insieme (ljosserand@insieme-ge.ch)
 - Cap Loisirs (caploisirs@worldcom.ch)
- l'annonce au webdesigner du site de la FASE qui la mettra en ligne dans l'espace intégration

Les 3 organisations diffusent l'info à leur fichier

puis annoncent au centre le nombre de jeunes et le nombre d'accompagnants inscrits.

Les accompagnants de Cap Loisirs, Agis, Insieme arrivent généralement 30 à 15 minutes avant l'heure annoncée aux familles.

Le centre inclut ces accompagnants dans le staff auquel il offre boissons et restauration.

Conclusion

Récapitulatif des lignes d'action auxquelles aboutit la réflexion :

1. La FASE diffuse une même information, disponible à la FASE, dans les centres et auprès de Cap (listée dans l'annexe 1)
2. La FASE met en ligne :
 - a. Un espace intégration sur son site
 - b. les activités transmises par les centres, adaptées aux enfants, jeunes handicapés, ainsi qu'à leur famille
 - c. un plan d'accès pour chaque centre, que les organismes partenaires pourront télécharger et insérer dans l'envoi de leurs annonces
3. La FASE intègre dans les tâches du responsable du site la fonction de rappeler les centres en cas de retard dans la transmission d'informations pour l'agenda en ligne des activités ouvertes aux personnes différentes
4. Les initiants du projet approchent progressivement, sur les deux prochaines années, chaque centre, pour
 - a. Expérimenter, pour les centres qui peuvent l'accueillir, une **disco d'intégration**, jusqu'à intégrer le réflexe de cette ouverture
 - b. Identifier les activités du centre ouvertes à tous et intégrer le réflexe de les communiquer sur le **site de la FASE**
 - c. Connaître l'intégration d'enfants dans les **mercredis et centres aérés**, ainsi que son évaluation, mises en place par Cap Loisirs
 - d. Identifier les **animateurs et les organismes ressources** pour les questions que peut poser l'intégration
 - e. Etablir, en collaboration avec Cap Loisirs, Agis et Insieme, un contact avec les familles du quartier ou de la Commune. Favoriser leur mise en réseau et leur investissement du centre comme un lieu ressource.

<u>Septembre à fév 08</u> Carouge, Acacias Champel Franchises Thônex	<u>Mars à Août 08</u> Chausse Coq Marignac Tacchini	<u>Sept. à Décembre</u> Asters St Jean	<u>Janvier à Pâques</u> Jonction Eaux-Vives
--	--	--	---

Et ainsi de suite, au rythme du possible

5. Cap Loisirs instaure avec chaque centre un processus d'évaluation de l'intégration et du besoin qu'a l'enfant d'un moniteur d'appui
6. Les initiants du projet contactent au minimum chaque année au printemps Cap Loisirs, Agis et Insieme, pour
 - a. faire le point des actions favorisant l'intégration pour en donner un retour positif et stimulant aux centres
 - b. faire le point des demandes d'intégration, et voir quelles contributions peuvent être apportées

Annexe 1 : Kit d'information, disponible à la FASE, dans les centres et auprès de Cap Loisirs :

- 1 le présent « dossier d'intégration »
2. Liste des centres qui accueillent des jeunes en intégration
 - Mercredis aérés :
 - Acacias, Asters-Servette, Carouge, Champel, Chêne-Bougeries, Eaux-Vives (enfants et pré-adolescents), Jonction, Marignac, St Jean
 - Centres aérés :
 - Idem que liste ci-dessus plus : Chausse-Coq, Grand-Saconnex, Le Rado, Meinier, Vaudagne
 - Parascolaire :
 - Jonction
 - Cours :
 - Thônex (cours de poterie)
3. liste du groupe des animateurs ressources pour le soutien à l'intégration :
 - Isabelle Lamm, MQ Champel
 - Isabelle Buisson, CL Carouge
 - Gauthier Lewerer, CL Carouge
 - Cecile Caminada, MQ Asters
4. Liste des centres accessibles aux fauteuils roulants (**en cours de finalisation**)
6. Mode d'emplois
 - pour la mise en ligne d'animations où des enfants, des jeunes handicapés ou leur famille pourront être accueillis et trouver place (**à produire**)
 - pour l'organisation d'une disco d'intégration, en collaboration avec Cap Loisirs, Agis et Insieme

Mode d'emploi pour l'organisation d'une disco :

Un centre organise ou négocie avec des jeunes une disco ouverte à des « jeunes différents »

Ce centre :

- l'annonce aux organisations partenaires : (au plus tard 15 jours avant la disco)
 - Agis Chantal Bron (agis@infomaniak.ch)
 - Insieme (ljosserand@insieme-ge.ch)
 - Cap Loisirs (caploisirs@worldcom.ch)
- l'annonce au webdesigner du site de la FASE qui la mettra en ligne dans l'espace intégration

Les 3 organisations diffusent l'info à leur fichie, puis annoncent au centre le nombre de jeunes et le nombre d'accompagnants inscrits.

Les accompagnants de Cap Loisirs, Agis, Insieme arrivent 30 à 15 minutes avant l'heure annoncée. Le centre inclut ces accompagnants dans le staff auquel il offre boissons et restauration.

Annexe 2 Journée du 6 novembre 2008 : « Enfants qui nous mettent en difficulté »

Date : jeudi 6 novembre 2008

Lieu : Le 99 rue de Lyon

Prix : entre 80.- et 120.-

Présentation brève du projet :

Monter une journée à Genève ouverte sur la Romandie aux animateurs et personnes engagées dans le parascolaire, dans le but d'agir sur le renforcement des compétences.

Objectifs de la journée :

- Pouvoir se dire les difficultés traversées, reconnaître ses limites, les partager
- Proposer :
 - des pistes pour le quotidien
 - des modules d'accompagnement d'un processus de formation (savoir être)
- Enoncer des propositions au politique :
« On a envie de faire des choses, et envie d'être aidé à faire des choses » :
 - renforcer les compétences des professionnels
 - prendre en considération les conditions de travail dans les attentes de qualité (par exemple, lors d'accueils parascolaires, un nombre élevé d'enfants avec une dotation en personnel limitée, dans un bâtiment où le son résonne permettent difficilement d'éviter un niveau sonore proche de la nuisance – 77 décibels mesurés un 24 juin)

Public cible : (environ 80 personnes)

Animateurs romands

Moniteurs Cap Loisirs

Chefs de secteur et animateurs du parascolaire

Le groupe de travail :

Isabelle Lamm, animatrice à la MQ Champel

Henri Louvrier, animateur au CL Franchises

Marina Janssens, responsable de formation des apprentis ASE

Kalou Wirthner, animatrice à Cap Loisirs

Danièle Warynski, coordinatrice de la Plateforme romande de l'animation

Etapes de préparation :

1. Collecte d'informations : automne-hiver 2007-2008

Auprès de : collègues de la FASE, moniteurs cap loisirs, GIAP

- Combien d'enfants nous mettent en difficulté dans les centres ? le parascolaire ?
- Recueil de récits
(Une invitation à renvoyer un/des descriptifs de situations sera jointe à l'inscription)

2. Identifier thèmes et pistes : printemps 2008

Sur la base de la collecte, une réflexion sera menée en collaboration avec :

- Marie-José Lacasa, psychologue psychothérapeute FSP, spécialisation prévention violence et abus sexuels, Ecole des parents (thème de la relation de confiance avec les familles)
- Martin Gueissaz (022 79756 40) et Irène Buche de l'association de parents d'enfants en classes spécialisées
- Cap Loisirs
- Les intervenants des ateliers de la journée
-

Identification de thèmes :

- relations de confiance avec les familles (une mère montre qu'elle est une bonne mère)
- décoder les besoins
- enfants gratifiés par l'effet produit sur les adultes, au prix d'une identité négative
- interdisciplinarité

Précision des formations, introduites lors des ateliers, qui seront proposées en prolongement de la journée du 6 novembre pour accompagner des processus permettant de développer sur le terrain des compétences face aux difficultés rencontrées.

Le recueil de récits et les thématiques dégagées seront transmis à la troupe Caméléon, aux conférencières et aux intervenants des ateliers

Journée du 6 novembre 2008

08h30 : accueil

09h00 : introduction

09h15 : Caméléon : impro forum, pour donner du miroir, engager les gens, mettre en route

10h00 : Conférence 1 : Mireille Cifali (sa participation est confirmée)

10h30 pause

10h45 : Conférence 2 : Etienne Vellas (sa participation est confirmée)

11h15 : Pause

11h30 : Conférence 3 : Dina Borel de la Voie lactée (leur participation est confirmée)

12h00 : Présentation des ateliers et des chantiers

12h30 : repas

14h00 : ateliers :

- o Atelier 1 : Etienne Vellas (atelier confirmé)
- o Atelier 2 : Dina Borel, la Voie lactée (atelier confirmé)
- o Atelier 3 : Jean Houssaye (à confirmer)
- o Atelier 4 : théâtre forum à partir du matin : image du pire et de l'idéal (à préciser)
- o Atelier 5 : Cemea « les enfants différents » (à confirmer)
- o Atelier 6 : Cemea « les enfants agressifs qui nous désarçonnent » (à confirmer)
- o Atelier 7 : écoute active, reformulation, compréhension des besoins (CNV à contacter)
- o Atelier 8 : écoute-respect de soi et ses limites (Jean Paul Duc ? Christine Desnoyers ?)
- o Autres ateliers : ...

16h00 : pause

16h30 synthèse, propositions et perspectives de formations continues

17h00 : clôture

Annexe 3 : Critères d'évaluation de l'intégration d'un enfant dans un centre de loisirs

But de cet outil : permettre aux différents partenaires d'évaluer si l'enfant a besoin d'un moniteur d'appui à l'intégration

DOMAINES	ACQUIS (A)	COURS D'ACQUISITION (CA)	NON ACQUIS (NA)	REMARQUES
1. Relations, interactions				
1.1. Jouer en groupe avec les autres enfants				
1.1. Aider les autres enfants, dans la limite du possible				
1.2. Rester avec le groupe lors des déplacements, dans le centre ou à l'extérieur				
1.3. Faire des propositions au groupe				
1.4. Respecter les enfants qui font autre chose				
1.5. S'excuser				
1.6. Se présenter au groupe				
1.7. Connaître les prénoms des autres enfants				
1.8. Manger avec les autres enfants				
1.9. Avoir du plaisir à vivre avec les autres				

2. Indépendance et autonomie				
2.1. S'habiller, se déshabiller				
2.2. S'équiper pour une activité particulière (ski, piscine par ex.)				
2.3. Reconnaître, ranger et retrouver ses affaires				
2.4. Aller seul aux toilettes				
2.5. Faire des choix, décider en fonction de ses envies et des propositions				
2.6. Se mettre dans l'activité choisie, groupe et lieu adéquats				
2.7. Savoir s'occuper dans les moments de temps libre				
2.8. Etre prêt en même temps que les autres				
2.9. Participer comme les autres enfants aux réunions				
2.10 Respecter les moments de silence				
2.11. Respecter le tour de parole, attendre son tour de parole				
2.12. Connaître et respecter les règles (discipline, sécurité, consignes diverses)				
2.13. Transmettre des messages aux parents, à l'équipe, aux autres enfants				

3. Etre conscient, oser				
3.1. Prendre la parole, exprimer un choix devant le groupe				
3.2. Exprimer ses besoins				
3.3. Exprimer ses désirs				
3.4. Exprimer ses inquiétudes				
3.5. Exprimer ses émotions				
3.6. Contrôler son agressivité (physique et verbale)				
3.7. S'adresser à un adulte en cas de besoin				
3.8. Entrer en relation avec les autres de manière adéquate, selon code social				
4. Activités				
4.1. Pouvoir choisir l'activité				
4.2. Comprendre les consignes liées à l'activité				
4.3. Comprendre le début et la fin d'une activité				
4.4. Avoir un comportement adapté en fonction de l'activité choisie				

Adaptation faite à partir du mémoire de licence d'Alessio Tognola : L'intégration des enfants mentalement handicapés dans les Centres de loisirs à Genève : une étude des rôles attendus et joués, pp 44-47, FAPSE, 1997